COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2016 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire

- Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil de communauté du 14 décembre 2015, après présentation par l'urbaniste d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016, à la suite de la présentation par Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, d'une note de synthèse.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2016 sera examiné lors de la séance du 2 mars 2016.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € à l'association Enfance et Jeunesse étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2016 sera examiné lors de la séance du 2 mars 2016.
- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé le tarif des ateliers céramique/raku qui seront proposés dans le cadre des journées européennes des métiers d'arts, à 15 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans l'attente du vote du budget primitif :

Nature	Code fonction	gestionnaire	Libellés dépenses	Montant à inscrire
458112	822	VOIPUB	Renforcement de voirie Laennec	140 000 €
231339	90	BAT	Aménagements intérieurs de la ferme des Poiriers	10 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réfection de chaussée rue Esperanto avec l'entreprise COLAS pour un montant HT de 53 817.35 €
- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la salle Jacques Brel avec la SARL d'architecture DOUESNEAU BANNES, lequel fixe le forfait définitif de rémunération à 35 578 €H.T.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de prestations de services avec Angers Loire Métropole portant sur le partage de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, moyennant une participation annuelle de 65 €H.T.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Avrillé relative à la mise à disposition d'une balayeuse de voirie, avec partage à hauteur de 50 % de l'ensemble des frais de fonctionnement.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au réseau REBONDIR qui a pour objet de renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises du territoire.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 27 janvier 2016.

Pour le Maire, et par délégation, Nathalie LEMAIRE, 1^{ère} adjointe au Maire